

Charte Teams

1. Respect

Les élèves interagissent de manière **respectueuse** et **polie** avec les professeurs et les autres élèves en ligne (pas d'insultes, pas de familiarité, pas d'insubordination, pas de commentaires déplacés...).

2. Communication

Les élèves communiquent en utilisant des **phrases claires et complètes**, surtout lorsqu'ils s'adressent au personnel enseignant. Il est attendu d'eux qu'ils considèrent ces communications comme des **conversations formelles** (pas d'abréviations, pas de langage SMS, utilisation de majuscules et ponctuation,...).

Contacteur les professeurs : Les professeurs et les éducateurs sont disponibles pour répondre aux besoins des élèves. Toutefois, sachant que les professeurs ont des contraintes liées à leur horaire d'enseignement et à d'autres activités pédagogiques, il faut leur laisser un temps raisonnable pour répondre aux demandes des uns et des autres, et également respecter les soirées et week-ends.

3. Confidentialité

Les élèves **ne postent pas leurs données personnelles** ou **des données concernant tout autre individu** sur quelque plateforme en ligne que ce soit (adresse, numéro de téléphone, données bancaires,...).

Droit à l'image

Les élèves et les professeurs ne peuvent être filmés, ni être photographiés.

Le professeur qui filme sa visioconférence en avertira au préalable les élèves et s'engage à ne pas diffuser ces images/vidéos.

4. Coopération

Il est attendu des élèves qu'ils **collaborent ensemble** et **se soutiennent** les uns les autres, professeurs inclus, lorsqu'ils travaillent sur les plateformes en ligne.

5. Vidéoconférences

Les élèves doivent être visibles (si cela est possible), les micros doivent être éteints, ils doivent disposer du cours concerné et porter une tenue correcte comme le précise le ROI de l'école.

Les élèves ne doivent en aucun cas tenter d'appeler les professeurs, sauf si cela leur a été explicitement demandé.

6. Publications

Les élèves ne publieront sur Teams que du contenu **spécifique à leurs cours**, et ce, uniquement si une telle demande leur a été adressée.

7. Propriété intellectuelle et droits d'auteur

Les élèves doivent obligatoirement référencer l'auteur/l'origine de toute ressource qu'ils publient conformément à la **règlementation sur les droits d'auteur et la propriété intellectuelle** (lien auteur, références sites web,...).

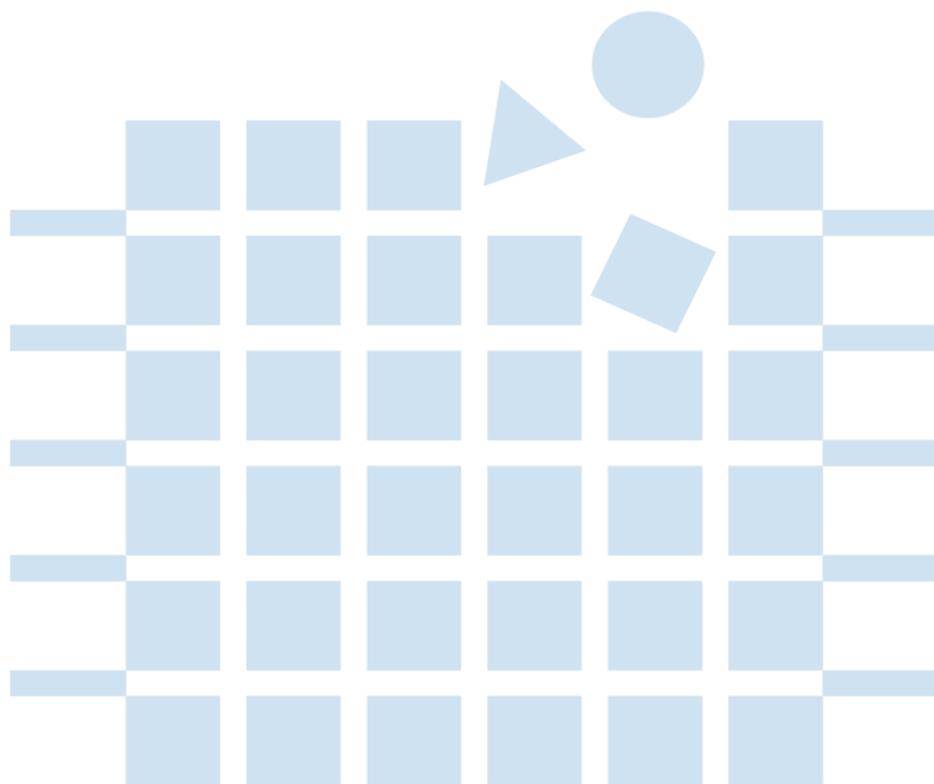
8. Sécurité

Il est impératif que les élèves et les enseignants se sentent en toute sécurité lorsqu'ils utilisent les plateformes en ligne. Toute **inconduite**, y compris le **harcèlement en ligne**, envers un élève ou un membre du personnel doit être **signalée immédiatement**.

Les élèves ne peuvent se contacter via le canal d'un cours qu'en cas d'autorisation par le professeur.

La direction a pour priorité absolue d'assurer le bien-être des élèves et des membres du personnel lors de l'utilisation des plateformes en ligne. Lorsqu'ils utilisent les plateformes en ligne, les élèves doivent se conformer au code de

conduite tel que décrit ci-dessus. Tout élève utilisant ces plateformes est dès lors automatiquement considéré comme tenu au respect de ce code de conduite ci-dessus



ATHÉNÉE ROYAL
JEAN ABSIL